

La déclaration d'activité du CGA Provence est enregistrée sous le numéro 93130585113 auprès du préfet de la Région.

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

INTITULE DE LA FORMATION :

Visioconférence : Les plus-values professionnelles

La nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 du code du travail se définit comme **action de formation**.

OBJECTIF & PROGRAMME DE FORMATION :

Cette formation a pour but de vous aider à vous y retrouver dans la jungle législative des multiples régimes d'exonération en matière de plus-values professionnelles, en répondant aux questions fondamentales :

Quel est le régime applicable à l'opération concernée ? Comment appliquer, cumuler et optimiser les régimes ? Le régime est-il correctement appliqué à l'hypothèse rencontrée ?

Après une vue détaillée des différents dispositifs d'exonération applicables aux transmissions d'entreprises pour en connaître les bases, la formation propose des exercices d'application au travers de schémas pratiques pour vous permettre de maîtriser les mécanismes de chaque régime d'exonération, et ainsi mieux les utiliser dans votre vie professionnelle.

- Exonération des petites entreprises (151 septies) - Exonération des transmissions d'entreprises (238 quinquies) - Exonération de l'immobilier d'entreprise (151 septies B) - Exonération du départ à la retraite (151 septies A) - Exonération de la transmission à titre gratuit (41 et 151 nonies II) - Report d'imposition en cas d'option IS (151 nonies III) - Report d'imposition en cas de cessation d'activité (151 nonies IV) - Purge ou non des reports / sécurisation - Intérêt du 151-0 octies (maintien des reports) - Gestion du passage à l'IS.

Format : Formation à distance

Horaires et durée : 09:00 - 12:30 - 14:30 - 18:00 - soit 7,00 heures

Supports & Modalités pédagogiques :

Animation et réponse aux questions des participants.

A l'issue de la formation, un questionnaire sera proposé afin d'évaluer les compétences acquises.

Support de formation remis aux participants.

Intervenante : Laurence BRETTE

Cabinet LAWREA - Avocate



Moyens matériel et environnement de la formation :

Pour une formation ayant lieu dans une salle réservée par l'organisme de formation :

- La salle est équipée pour la formation, des pause-café sont effectuées plusieurs fois par jour ;
- Le repas du midi n'est pas inclus dans la formation. Cependant, nos espaces détente, cuisines et rooftop sont à votre disposition pour votre pause déjeuner si vous souhaitez apporter votre repas.

Pour une formation à distance :

La formation est réalisée en classe virtuelle, en direct, via un outil de visioconférence ZOOM.

Le bénéficiaire doit s'assurer que les apprenants possèdent un ordinateur avec une connexion internet stable et un débit suffisant pour utiliser une caméra et un micro.

Chaque apprenant doit être équipé d'une caméra et s'engage à accepter de s'en servir.

La formation alterne apports théoriques, échanges avec le formateur et cas pratiques.

Les supports pédagogiques sont diffusés pendant la formation mais sont transmis aux participants avant ou après la formation selon les préférences du formateur.

◆ Assistance technique

Une assistance est assurée par le CGA Provence:

- en amont (envoi du lien de connexion et informations d'accès)
- par téléphone, pendant la formation en cas de difficulté technique au 06 40 49 72 46

◆ Assistance pédagogique

Les participants peuvent interagir avec le formateur tout au long de la session (questions orales ou via le chat).

◆ Suivi et évaluation

Le suivi est réalisé via un émargement numérique (connexion).

Une évaluation des acquis et un questionnaire de satisfaction sont proposés en fin de formation.